



Traité Soucca

Michna 15 - Chapitre 3

מקבלת אישה מיד בנה ומיד בעלה, ומחזרת למים בשבת. רבי יהודה אומר, בשבת מחזירין, וביום טוב מוסיפין, ובמועד מחליפין. וכל קטן שיש בו דעת לנענע, חייב בלולב.

La femme recevra le Loulav de la main de son fils ou de son mari et le remettra dans l'eau pendant Shabbat. Rabbi Yehouda enseigne : Le Shabbat, on peut remettre le Loulav dans l'eau, le Yom Tov on peut rajouter de l'eau [dans le vase] et les jours de demi-fête, on devra changer l'eau. Un enfant sachant agiter le Loulav est astreint à cette Mitsva.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions